

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Hervé CAZENAVE qui a donné procuration à M. Sylvie LAVERGNE
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 0

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200131-
DL29012020-12-DE
Date de réception préfecture :
31/01/2020

N° DL29012020-12 : Mobilité - Aménagement d'une traversée de bourg à Lacanau Ville – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

La commune de Lacanau s'est résolument inscrite dans le dispositif d'Aménagement Durable des Stations piloté depuis 2015 par le GIP littoral aquitain.

A l'achèvement en 2018 de la phase d'étude « Aménagement Durable de la Station », ont émergé deux chantiers prioritaires dont l'un d'entre eux concernait les mobilités.

Ce chantier des mobilités visait notamment à réaliser un schéma des mobilités pour une ville des courtes distances et déployer les alternatives à la voiture individuelle.

Depuis 2014, de nombreuses actions ont été engagées de réfection de voirie, de sécurisation, d'effacement de réseau, de partage de voirie en faveur des mobilités douces. L'objectif dans les 10 ans à venir, est de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle en favorisant la ville des « courtes distances » promues également dans le plan local d'urbanisme. Pour définir la feuille de route à l'horizon 2030, un schéma des Mobilités a été engagé conformément à la délibération du 9 mai 2019. Les orientations stratégiques et le plan d'action opérationnel du schéma des Mobilités 2030 ont été validés en comité de pilotage le 10 décembre dernier.

Ces orientations stratégiques s'appuient d'autre part sur différents leviers de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (VI) : le stationnement et la circulation (pour réduire la place de la VI), les transports collectifs, les modes actifs et les nouvelles mobilités. Sans oublier d'agir sur la demande en mobilité par une politique d'urbanisme favorisant les « courtes distances ».

Concomitamment, un état des lieux exhaustifs des déplacements doux au cœur du bourg a été réalisé courant 2019, spécifiquement sur l'axe Est/Ouest, constituant la traversée du bourg de Lacanau Ville. Celui-ci porte en 1er lieu le constat de ruptures de déplacements récurrents, qui présentent parfois des risques en termes de sécurité.

Dans le cadre d'aménagement récemment réalisés, la commune avait déjà intégré des réponses à ces constats à l'instar des réalisations autour de l'Eglise ou encore sur le secteur de la place de la Gaité.

L'étude de faisabilité du réaménagement de l'axe constituant la traversée du bourg de Lacanau sur l'axe Est/ouest avait pour vocation de laisser une place plus importante aux déplacements doux et actifs. Elle a conduit à l'élaboration d'un programme détaillé, pour la création d'une liaison douce entre l'entrée de Ville Est et la place de la Gaité, bâti autour des items suivants qui sont tout à fait en cohérence avec le schéma des mobilités :

Mobilité

- Réaliser une liaison douce, en axe partagé, au cœur du bourg, reliant la place de la Gaité, l'église et son jardin, et l'entrée de ville Ouest,
- Assurer un partage apaisé de l'espace public pour les différents modes de déplacement,
- Encourager les déplacements actifs (vélo/marche) dans le bourg,
- Assurer les conditions d'accessibilité et de stationnement,
- Créer un axe partagé,
- Mailler le réseau de piste cyclable départementale et le connecté au réseau local,

Sécurité

- Réduire l'emprise des voiries,
- Créer des plateaux surélevés,
- Sécuriser et renforcer les traversées piétonnes,
- Moderniser et adapter le matériel d'éclairage,
- Rénover les voies et réseaux.

Embellissement

- Etablir un cadre végétal en cohérence avec les lieux et les engagements déjà pris par la ville. Le projet doit permettre de renforcer l'identité du bourg et de conforter son image de ville verte et naturel sur la base des ambiances existantes.
- Harmoniser les aménagements,
- Scénariser la mise en valeur du patrimoine,
- Connecter les aménagements déjà réalisés,
- Mettre en valeur le patrimoine,
- Créer un axe vert, paysagé, identifié et identifiable

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200131-
DL29012020-12-DE
Date de réception préfecture :
31/01/2020

Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 1 638 613 euros hors taxe. L'objectif est de conduire les études pré-opérationnelles en 2020 de manière à envisager une réalisation à partir du 3ème trimestre 2021, sur une période de 8 mois.

La commune entend donc solliciter la participation financière de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui dispose des deux axes spécifiques, l'un consacré au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et le second, aux aménagements et installation pour la pratique de la mobilité active. Par ailleurs, des aides financières complémentaires vont être sollicitées et feront l'objet de délibérations distinctes.

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2)		
-		Union européenne		
-		Etat (à détailler ci-dessous)		
-		- DETR (*)	150 000	9%
-		- réserve parlementaire		
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :		- DSIL	589 901	36%
-		-		
-		-		
-		Conseil régional	245 792	15%
-		Conseil départemental	327 723	20%
Travaux		Commune ou groupement de communes (3)		
Installation de chantier	70 100	-		
Travaux préparatoires	95 960	-		
Terrassements généraux	55 892	Etablissements publics (3)		
Assainissement	58 550			
Structures	191 453	-'		
Bordures et revêtements	711 158	-'		
Mobilier urbain et équipements	37 500			
Signalisation	25 785	-		
Eclairage public	173 355	Autres y compris aides privées (3):		
Espaces verts	16 260			
Divers réseaux et aléas	202 600	-		
-		-		
Matériels - Equipements (selon opération)		-		
		Sous-total :	1 313 416	80%
		AUTOFINANCEMENT		
		- fonds propres	325 197	20%
		- emprunts		
Autres dépenses (selon opération) :		- crédit-bail		
		- autres (4):		
		-		
		Sous-total :	325 197	20%
TOTAL (4)	1 638 613	TOTAL (4)	1 638 613	

(*) 30 % plafonné à 150 000 € sur montant éligible max 500 K€H.T

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200131-
DL29012020-12-DE
Date de réception préfecture :
31/01/2020

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour assurer le financement de l'aménagement d'une liaison douce traversant le bourg de Lacanau Ville.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour l'aménagement d'une liaison douce traversant le bourg de Lacanau Ville, pour un montant de 589 901 €.

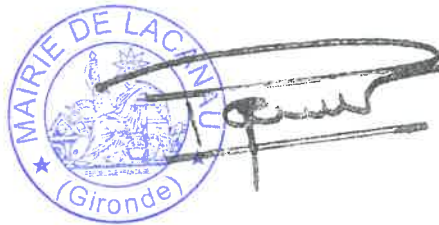
ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention après des services de l'Etat et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200131-
DL29012020-12-DE
Date de réception préfecture :
31/01/2020